



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du
13 novembre 2019

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

www.anguerny.fr
commune membre de la
communauté de communes
Cœur de Nacre

Etaient présents :

M. J-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

M. Didier AUTRET,
Mme Régine FOUQUET,
M. Philippe DORAND,
M. Jérôme BOUCHARD,
Adjoints ;

Etaient présents :

Mme Félicia LE PREVOST,
Mme Annette MAHE,
M. Patrick LE BRET,
M. Alain LEMARINIER,
M. Jean-Yves PUCELLE,
M. Thierry RANCHIN,
M. Alain YAOUANC,
Conseillers ;

Etaient absents

excusés :

M. Guy ALLAIS, *pouvoir à
Jean-Luc GUILLOUARD*
Mme Laure BRAULT,
pouvoir à Alain YAOUANC
Mme Nathalie CHARUEL,
M. Stéphane DAVID,
M. Benoist DESVENAIN,
*pouvoir à Philippe
DORAND*
M. Jean-Louis GERARD,
M. Olivier GUYARD,
Mme Astrid LEGAC.
M. Samuel LEVILLAIN,

conformément à l'article
L. 2121-15 du CGCT.

Alain YAOUANC
a été désigné secrétaire
de séance.

**Conseillers en
exercice : 21**

Présents : 12 + 3
pouvoirs

Votants : 15

Date de convocation :

8 novembre 2019

Fin de séance : 23 h

Prochains conseils :

18 décembre

Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de 11 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

- Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs, émargement,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Les Procès-Verbaux des séances du 3 juillet et du 18 septembre 2019 ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux par voie dématérialisée. Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Aucune observation n'ayant été formulée, les Procès-Verbaux des séances du 3 juillet et du 18 septembre 2019 sont approuvés à l'unanimité des présents et pouvoir(s), à savoir : 0 voix contre, 0 abstention, et 15 voix pour.

Mme Sylvie Duchon remercie le conseil municipal pour les fleurs offertes suite au décès de son mari, le 4 novembre. Jean-Paul, a créé le comité des fêtes de la commune d'Anguerny. Il est resté président 7 ans.

01

380

Compte rendu des délégations : Finances, Administration et DIA reçues

M. le Maire présente le suivi financier, administratif, l'urbanisme, depuis le dernier conseil municipal du 18 septembre 2019.

Point finances :

71	Mandats pour un montant de	122 815,54 €
----	----------------------------	--------------

Point administratif :

11 délibérations	de 19054 à 19064 du conseil municipal 18 septembre 2019 enregistrées à la préfecture en date du 20 septembre
------------------	--

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

02

381

Délibération pour affecter des numéros à la rue Bill Ross pour la tranche 2 du lotissement « Val Angot »

Délibération n° 19065

M. Jérôme Bouchard, adjoint, présente le dossier. A ce jour, il n'a pas été affecté de numéro aux futurs propriétaires des parcelles de la rue Bill Ross (tranche 2). Il est proposé de donner aux parcelles, la numérotation suivante, lot 29 n° 29, lot 30 - n°31, lot 31 - n°33, lot 32 - n°35, lot 28 - n°18, lot 27 - n°20, lot 26 - n°22, lot 25 - n°24, lot 24 - n°26, lot 23 - n°28.

Après avoir pris connaissance du dossier par M. Jérôme Bouchard et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12- Votants : 15 - Pour : 15), l'attribution des numéros suivants aux parcelles donnant sur la rue Bill Ross (tranche 2), et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

03

382

Délibération fixant les montants du loyer, des charges et de la caution ainsi que les révisions pour la location du logement communal « Dîmière »

Délibération n° 19066

Monsieur le Maire informe les conseillers, que le logement communal « Appartement Dîmière » sera terminé le 6 décembre 2019.

Il propose de louer cet appartement d'une superficie de 62 m² environ, composée comme suit :

- Au rez-de-chaussée : 1 cuisine, 1 coin repas avec salle-séjour, 1 buanderie avec les W-C,
- Au premier étage : 2 chambres (22m² et 16 m²), 1 W-C et 1 salle de bain,
- Un jardin de 32m² avec une terrasse de 5m²,

Sachant que le logement sera disponible à compter du 15 décembre 2019, Monsieur le maire propose les points suivants :

- de louer ce logement, au prix mensuel de 380€ + 1 mois de caution (380€); le loyer sera payable mensuellement, le cinq (5) de chaque mois à la Trésorerie de Ouistreham,
- d'ajouter un montant en provision de 20€ pour l'eau potable,
- d'autoriser le maire à signer un contrat de location avec le futur locataire choisi.
- de consentir un bail à compter du 15 décembre, ou dès que possible,
- de vérifier que le locataire a fourni une assurance habitation au moment de rentrer en jouissance du bien.

Le montant du loyer sera révisé au 1^{er} février et calculé suivant l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE au 1^{er} janvier de chaque année.

Le montant des charges sera ajusté chaque année en fonction du suivi des consommations antérieures.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12- Votants : 15 – Pour : 15), et décide :

- de louer cet appartement,
- de fixer à 380 euros (révisable le 1^{er} février de chaque année) et les charges pour un montant de 20€ soit un total mensuel de 400€ payable le 5 de chaque mois.
- d'autoriser le Président à signer un contrat de location à compter du 15 décembre 2019 ou dès que possible.

04
383

Délibération pour une mise à disposition de 4/35^e par semaine d'un agent administratif principal 1^e classe, permanent à temps non complet au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan à compter du 1^{er} janvier 2020

Délibération n° 19067

Le maire propose de reconduire au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan la mise à disposition de l'agent administratif principal de 1^e classe pour 4/35^e par semaine à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette mise à disposition sera valable pour 3 années consécutives sauf modification des statuts du syndicat d'assainissement.

Son salaire sera calculé sur la base de 18/35^e hebdomadaire pour la commune avec une refacturation de 4/35^e hebdomadaire au syndicat par trimestre.

Les horaires de travail de l'agent au syndicat sont le mercredi : de 8h30 à 12h30,

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12 – Votants : 15– Pour : 15), et décide de:

- reconduire la mise à disposition de 4/35^e par semaine d'un agent administratif principal 1^e classe, au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan à compter du 1^{er} janvier 2020 pour 3 années,
- d'autoriser le maire à signer tous documents en rapport avec cette décision ainsi que la convention avec le président du syndicat d'assainissement.

<p>05 384</p>	<p>Délibération pour lancer une consultation afin de retenir un prestataire qui établira un diagnostic électrique pour les trois salles communales</p> <p><u>Délibération n° 19068</u></p> <p>Les normes ont évolué depuis la création des différentes salles communales, un diagnostic devra être établi afin de pouvoir remettre en conformité toutes les installations électriques.</p> <p>Le maire propose de lancer une consultation pour établir un diagnostic pour les trois salles communales afin de retenir un prestataire.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12- Votants : 15 - Pour : 15), et décide de lancer une consultation pour établir un diagnostic complet des trois salles communales.</p>
<p>06 385</p>	<p>Délibération pour autoriser le maire à signer une convention avec l'état pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter de l'année 2021</p> <p><u>Délibération n° 19069</u></p> <p>Suite à la candidature de la commune en avril 2019 pour être commune expérimentale pour la mise en place du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2021, celle-ci a été retenue. La décision sera publiée sous forme d'arrêté ministériel, qui sera adressée à la commune avec une convention.</p> <p>Le compte financier unique (CFU) est une simplification de la comptabilité locale qui remplacera les actuels comptes administratifs et comptes de gestion.</p> <p>Le référentiel budgétaire et comptable sera la M57 au lieu et place de l'actuel M14.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Présents : 12 - Votants : 15 - Pour : 15), et décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'accepter la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2021, ➤ d'accepter la mise en place du logiciel par la société Berger-Levrault du référentiel budgétaire et comptable M57, ➤ et d'autoriser son maire à signer la convention avec l'Etat.
<p>07 386</p>	<p>Finances : Décision Modificative n°1-2019</p> <p><u>Délibération n° 19070</u></p> <p>Une décision modificative est due à une provision insuffisante en début d'année pour la rénovation de la maison d'imière suite à des avenants pour travaux complémentaires.</p> <p><u>Dépenses d'investissement :</u></p> <p>Chapitre 21 - Article 21318 - Bâtiments publics - autres :-15 000 € Chapitre 23 - article 2313 - Constructions en cours : +15 000 €</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents : 12 - Votants : 15 - Pour : 15) cette décision modificative n°1-2019.</p>
<p>08 387</p>	<p>Délibération pour autoriser le maire à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générales des Finances Publiques</p> <p><u>Délibération n° 19071</u></p> <p>Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux. Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (loyers, etc...).</p> <p>Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé PAYFIP permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre</p>

	<p>exécutoire et pris en charge par le comptable public. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents : 12 – Votants : 15 – Pour : 15) d'accepter cette convention avec la Direction Générales des Finances Publiques et d'autoriser le maire à la signer.</p>
09 388	<p>Délibération pour modifier le montant des arrhes et du solde pour les locations de la salle de la mairie. <u>Délibération n° 19072</u></p> <p>A ce jour, le montant pour la location de la salle communale de la mairie est de 260€ réparti entre 130€ pour les arrhes et 130 € pour le solde.</p> <p>Afin de ne pas poser de problème pour la comptabilité, sachant que les montants sont identiques, il est proposé de passer les arrhes à 150 € et le solde à 110 € à compter du 15 novembre 2019.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents : 12 – Votants : 15 – Pour : 15) d'accepter de modifier les montants des arrhes et du solde pour la salle de la mairie à compter du 15 novembre 2019.</p>
10 389	<p>Délibération pour fixer les montants de la taxe pour les ordures ménagères pour les locations des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2020. <u>Délibération n° 19073</u></p> <p>A compter du 1 janvier 2020, une taxe sera imputée à tous les bâtiments communaux qui produisent des déchets ménagers.</p> <p>Le montant est de 6,30€ pour la mise à disposition du bac de 360 litres pour l'année 2020.</p> <p>Il est proposé à l'assemblée d'ajouter cette somme à la facture pour les locations de chaque salle, dîmière, colombier et mairie.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents : 12 – Votants : 15 – Pour : 15) d'accepter de porter le montant de 6,30 € à la facture de location pour l'enlèvement des déchets ménagers produits par la location.</p>
11 390	<p>Délibération pour une motion contre le projet de restructuration du réseau des trésoreries publiques du Calvados <u>Délibération n° 19074</u></p> <p>Comme l'a annoncé le Ministre de l'action et des comptes publics, Gérald DARMANIN, l'administration fiscale va « accélérer » les fermetures des trésoreries publiques sur le territoire, dans le cadre de ce qui est intitulé « la restructuration du réseau ». La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est aujourd'hui présente dans plus de 2 000 communes en France.</p> <p>Ainsi, l'accueil sans rendez-vous dans les trésoreries devrait disparaître, tout comme les paiements en espèces : pour régler ses impôts en liquide, les contribuables devront s'adresser à La Poste ou aux buralistes.</p> <p>Aussi, dans le cadre des évolutions susceptibles d'être portées à l'implantation des services de la DGFIP, le Directeur Départemental des Finances Publiques a diffusé deux cartes dans le Calvados : l'une représente le réseau actuel, l'autre « ce que pourrait être la nouvelle organisation ».</p> <p>La première carte indique une présence des services de la DGFIP (avec accueil) dans 27 communes du Calvados, alors que la seconde intitulée « hypothèse d'organisation des services de la DGFIP dans le Calvados » porte la présence des services dans 43 communes, laisse augurer une augmentation significative au profit des usagers de notre département.</p> <p>Or, à l'examen, il apparaît qu'on essaie de nous faire croire à de meilleurs services. En effet, cette présentation ne met pas en lumière la fermeture de 11 trésoreries, dont celle de « Ouistreham » dont dépendent Colomby-Anguerny et les communes voisines, et dont 2 qui deviendraient de simples antennes à l'avenir incertain. Cette présentation masque également la fermeture de 4 services des impôts chargés des particuliers et 3 services des impôts chargés des entreprises.</p>

La réalité est donc toute autre que celle que l'on souhaite nous présenter puisque c'est au travers des Points Info 14, déjà existants, du Département du Calvados que la direction départementale des Finances Publiques affirme augmenter ses points d'accueil.

Le Maire s'inquiète également des 80 milliards de fraude fiscale par an, des fraudes à la carte vitale dans notre pays. Qui, demain, se chargerait du recouvrement ?

Aussi, le Conseil Municipal de Colomby-Anguerny, réunit en séance le 13 novembre 2019, après avoir pris connaissance de ces différentes informations énoncées par Monsieur le Maire et en avoir délibéré **refuse** à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 voix), pour le projet de restructuration du réseau des trésoreries publiques du Calvados.

12
391

Rapport annuel d'activités année 2018 du syndicat scolaire « Sivos abc »

Patrick Le Bret, Président du syndicat scolaire, présente les données, le bilan, les finances et faits marquants du Sivos abc. Pour un coût de 441.800 euros, dont 2450 euros d'investissement, le Syndicat accueille 194 élèves sur les 3 écoles du R.P.I.

Les points d'attention sont les investissements nécessaires, eu égard à l'état de vétusté de certains bâtiments, révélés par une inspection récente de l'éducation nationale. D'ores et déjà, la salle préfabriquée n'accueille plus les enfants à Basly. Il est grand temps de mettre en perspective un projet d'amélioration du syndicat.

Les conseillers prennent acte de la présentation rapport d'activités 2018.

13
392

Informations et calendrier

Gîtes de la Dîmière : les travaux de finition sont en cours, la pose de l'escalier central est réalisée, la phase finition est en cours par la pose du sol souple au 2^e étage et dans les chambres. La réception est prévue le 3 décembre 2019

Appartement Dîmière : Les travaux se terminent pour le début du mois de décembre. Une journée porte ouverte est envisageable à la fin de l'année.

Lotissement donnant Grand'rue : M. Landry, géomètre et maître d'œuvre a présenté aux riverains, le 6 novembre une esquisse pour rédiger un futur plan d'aménagement sur cette première partie de la zone AUC du plan local d'urbanisme de Colomby-sur-Thaon.

Don du sang : 25 personnes sont venues donner leur sang, samedi dernier.

Bulletin communal n°5 : distribution prévue la semaine prochaine.

Comité « Juno » : l'assemblée générale s'est tenue le 21 octobre au Mémorial de Caen. Le comité a participé à plus de cent manifestations dans le cadre du 75^e anniversaire du débarquement.

- **Intercommunalité « cœur de Nacre »** : par arrêté préfectoral du 24 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020, le nombre est de 32 conseillers communautaires répartis (Douvres - 8, Courseulles - 6, Luc-sur-Mer 4, Bernières - 3, Saint-Aubin-sur-Mer - 3, Langrune-sur-Mer - 2, Anisy, Basly, Colomby-Anguerny, Cresserons, Plumetot et Revières - 1). Les communes représentées par 1 délégué disposent d'un conseiller communautaire suppléant.

- **ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie)** : Les bulletins de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

Date du prélèvement	Lieu du prélèvement	Date affichage en mairies
17 octobre	Mairie d'Anisy	31 octobre 2017

Vous pouvez consulter les résultats sur le site internet de la commune ou du gouvernement : <http://orobnat.sante.gouv.fr>

➤ **Questions diverses : néant**

➤ **Calendrier**

- 21 novembre : soirée campagnarde de l'association Colomby-Anguerny anim' dans la grange aux dîmes.
- 30 nov. et 1^{er} déc., marché de Noël dans la cour et la grange aux dîmes.
- 4 décembre 2019 : Soirée Marque Page. Thème « il neige des livres».
- 7 décembre à 11h 30 : inauguration de l'espace jeune du lotissement des « Deux villages ».
- 8 décembre à 15h : arbre de Noël des enfants dans la grange aux dîmes.
- 5 janvier 2020 à 11h : vœux de la commune dans la grange aux dîmes.
- 26 janvier 2020 à 12h30 : repas des aînés 2020 dans la grange aux dîmes.
- 15 mars 2020 : 1^{er} tour des élections communales.
- 18 mars 2020 à 19h : Soirée Marque Page sur le thème de Boris Vian, le centenaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h